

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 98-383 du 11 Septembre 1998 portant Attributions, organisation et fonctionnement de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 88-337 du 29 Août 1988 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 03 Mai au 1er Juillet 1999 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées à titre normal et civil au grade de Chevalier de l'Ordre du Mérite du Bénin pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

Ministère du Développement Rural

- HOUNSOU Dossou Bienvenu, Comptable
- LAME Boniface, Ingénieur Agronome
- LIGAN Houssou Calixte, Ingénieur Agronome
- MEHINTO Joseph, Ingénieur du Développement Rural

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale

- BELLO Adjao Mamoudou, Administrateur Civil
- BEHANZIN Francis Boniface, Fonctionnaire de Police-Commissaire
- HOUNZANDJI Daniel, Administrateur Civil

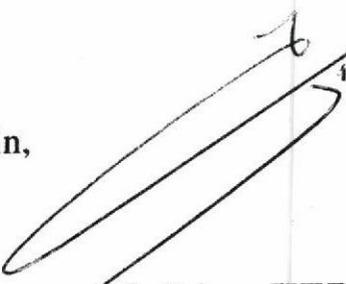
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

- ASSOGBA Cakpo Barthélémy, Journaliste
- ATTIGBE Cocou Guillaume, Electronicien
- DANSOU Denis, Preneur de Son
- EGBO DJIVEHA Marie Constance, Journaliste
- GOMEZ Bien-Aimée Marie Thérèse épouse GONCALVES, Journaliste
- GOUHOUEDE Léonce, Ingénieur Radiodiffusion
- HONVO-DETIEN Dénakpo Michel, Administrateur Civil.

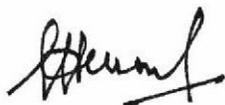
Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 03 Août 1999

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 -
 GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT
 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 14.

Ampliatiions : PR 4 - AN 2 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2- MINISTERES 19 -
GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT
3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 8.